

PARTIE B :

L'OCCITANIE PRÉPARE L'AVENIR



1 - LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

MESURE 15

La Région, en partenariat avec Bpifrance, abonde le Fonds Régional de Garantie et crée un prêt rebond afin de renforcer la trésorerie et de financer les besoins immédiats et la reprise d'activité20 M€. Effet de levier de 180 M€

MESURE 16

La Région crée le Pass Rebond Occitanie pour soutenir les investissements lors de la reprise..... 15 M€



2 - LA RÉGION FAVORISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE

MESURE 17

La Région accroît l'autonomie alimentaire en Occitanie en accentuant l'accès pour tous aux produits, alimentaires et de la mer, locaux et régionaux.....3 M€

MESURE 18

La Région apporte un appui spécifique aux secteurs de la pêche et portuaire – Fonds de solidarité pêche 1,2 M€



4 - LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX

MESURE 20

La Région crée un « Fonds solutions associations Occitanie »5 M€
Faciliter l'octroi des subventions .. 30 M€

3 - LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE



MESURE 19

La Région promeut « l'Occitalité » et la destination Occitanie2,5 M€



5 - LA RÉGION LANCE POUR LA RECHERCHE ET L'ÉCONOMIE, UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE

MESURE 21

Un plan de relocalisation d'industries en Occitanie..... 45 M€

MESURE 22

La Région dédie avec ses partenaires un Comité Occitanie de pilotage stratégique de l'économie afin de préparer l'avenir



LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Mesure 15 - La mise en œuvre d'un prêt rebond à 0% pour renforcer les fonds propres des entreprises et financer les besoins immédiats ainsi que la reprise d'activité en concertation avec les banques et la création d'un fonds de garantie bancaire avec BPI

⇒ **Le prêt rebond à 0% : 15 M€ pour un effet levier de 80 M€**

- Prêt de 7 ans, avec un différé de 2 ans
- Prêt de 10 000€ à 300 000€ en parallèle d'un prêt bancaire du même montant
- Ouvert à toutes les PME à partir d'un an d'existence

⇒ **Le fonds régional de garantie bancaire avec BPI : 5 M€ avec effet de levier pour 100M€ de prêts de trésorerie** auprès des banques afin qu'elles assurent le fonds de trésorerie nécessaire aux entreprises, articulé avec le fonds national. Cette garantie porte sur des prêts inférieurs à 300 000€.

Mesure 16 - Création du Pass Rebond Occitanie pour soutenir les investissements lors de la reprise : 15 M€

Le Pass Rebond Occitanie s'appuie sur les Pass existants à savoir : le Pass Occitanie, le Pass Tourisme, le Pass Tourisme Social et solidaire, le Pass agri-tourisme, le Pass Agro-Viti dynamique, le Pass agri-valorisation et le Pass bois. Il est également ouvert aux entreprises conchylicoles et aux entreprises de transformation des produits de la mer.

⇒ **Le montant maximal de la subvention est porté à 200 000€** contre 20 000€ auparavant

⇒ **Un taux de subvention de 50%** pour l'ensemble des filières en augmentation notamment sur les filières agricoles, agro-alimentaires et touristiques

⇒ **Une avance de 50%** à la signature de l'arrêté ou de la convention attribuant l'aide

⇒ **La possibilité de cumul du Pass Rebond Occitanie avec un Pass existant** ainsi que la possibilité d'accorder un Pass Rebond Occitanie sans avoir soldé un Pass préalablement attribué.



LA RÉGION FAVORISE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EN SOUTENANT LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE LA PÊCHE

Mesure 17 - Accroître l'autonomie alimentaire en Occitanie en accentuant l'accès pour tous aux produits alimentaires et de la mer, locaux et régionaux.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a lancé le 24 mars dernier une plateforme digitale pour promouvoir la livraison de proximité afin d'aider les producteurs et commerçants du secteur alimentaire du territoire à maintenir leur activité économique, et permettre aux citoyens de consommer local et frais tout en restant à leur domicile. A ce jour, 3 200 producteurs se sont enregistrés sur la plateforme www.solidarite-occitanie-alimentation.fr

La Région a lancé depuis le jeudi 2 avril, une seconde plateforme digitale de mise en relation des producteurs de la région avec les fournisseurs de la grande distribution, afin de favoriser leur approvisionnement et livraison en produits régionaux.

Les producteurs souhaitant s'enregistrer sur cette nouvelle plateforme, se rendent sur le site www.solidarite-occitanie-alimentation.fr/referencement-producteur-pour-les-commerçants/ et renseignent les produits qu'ils proposent, ainsi que les modalités de livraison (rayon de livraison, ainsi que les jours).

La Région interviendra aussi pour accompagner la livraison. Ainsi, deux mesures sont prises :

- ⇒ **Une aide à la livraison à destination des producteurs de 80€ par semaine** (avec un effet rétroactif à la date du début du confinement soit le mardi 17 mars). Les exploitants et chefs d'entreprises agricoles inscrits sur la plateforme pourront faire la demande via un formulaire disponible sur la plateforme.
- ⇒ La Région accompagnera la création d'initiatives de co-livraison regroupant plusieurs producteurs ou entreprises agricoles permettant d'assurer un approvisionnement local durable régulier.
Pour bénéficier de cette aide, un dossier devra être déposé sur le site en ligne www.solidarite-occitanie-alimentation.fr dans l'espace dédié à cet effet. Le montant maximal de l'offre s'élèvera à maximum **3 000€ par initiative**.

Enfin, pour les plus démunis, la Région contribue à l'aide alimentaire régionale

Avec le souci d'assurer la continuité de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire, en veillant à identifier et intégrer de nouveaux bénéficiaires mis en situation de précarité alimentaire par la crise (étudiant.e.s, travailleurs pauvres, personnes âgées, foyers à faible revenus...), la Région se mobilise :

- ⇒ En lien avec les services de l'Etat, une coordination régionale est mise en place pour aiguiller et faciliter les dons des distributeurs et producteurs locaux aux associations de l'aide alimentaire ;
- ⇒ Les associations pourront bénéficier des aides existantes (aides à l'investissement) ou exceptionnelles (aides à la livraison) mises en place par la Région pour la collecte et la distribution des denrées alimentaires.

HORTICULTURE : LA PRÉSIDENTE DE RÉGION ÉCRIT AU PREMIER MINISTRE

Dès le 27 mars dernier, la Région a saisi le Premier ministre et ses ministres concernés pour les alerter sur le fait que les entreprises horticoles petites ou grandes, producteurs en vente directe ou grossistes réalisent habituellement plus de 50 % de leur chiffre d'affaires entre le 15 mars et le 1^{er} juin. Compte tenu des contraintes sanitaires fixées, cette filière se trouve particulièrement impactée tant par les fermetures de commerces « non essentiels » (jardineries, fleuristes, magasins de coopérative ...) que par le problème logistique de l'approvisionnement des professionnels. A ces difficultés s'ajoute une concurrence déloyale de la part de certains commerces de grande distribution qui vendent des plants produits hors de France. La Région a donc demandé au Premier ministre de bien vouloir étudier, au-delà de la réouverture partielle des marchés de plein vent essentiels à l'écoulement des plants potagers, une exception réglementaire pour permettre à ces entreprises d'ouvrir dans cette période où le loisir du jardin est aussi bénéfique pour les personnes confinées. Par ailleurs, la plateforme « consommer les produits locaux », décrite dans le paragraphe ci-dessus, sera ouverte aux horticulteurs.

Mesure 18 - La Région apporte un appui spécifique aux secteurs de la pêche et portuaire, et crée un Fonds de Solidarité Pêche

Le secteur des produits de la mer rencontre de grandes difficultés, bien que relevant du secteur alimentaire, du fait de l'absence de demande des consommateurs que ce soit sur les marchés de proximité, dans la grande distribution ou via les mareyeurs qui approvisionnent les marchés espagnols et italiens à partir des criées d'Occitanie. Pour soutenir ces activités alimentaires, la Région met en place des dispositifs adaptés aux besoins spécifiques de chacun des métiers.

Toutes ces entreprises sont éligibles et peuvent prétendre au Fonds National de Solidarité (dispositif Etat) ainsi qu'au Fonds de Solidarité Exceptionnel d'Occitanie. Dans chaque domaine d'activité un dispositif complémentaire est proposé conjointement avec l'Etat (par exemple, arrêts temporaires pour les chalutiers ou sur le chômage partiel pour les marins).

Pour aider spécifiquement les petits métiers, la Région met en place un **Fonds de Solidarité Pêche doté de 1,2 M €.**



LA RÉGION PRÉPARE LA REPRISE ET LA MUTATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE

Mesure 19 - La Région promeut la destination Occitanie : 2,5M€

L'Occitanie a, bien avant les autres destinations françaises, démontré que la croissance de son économie touristique serait beaucoup plus portée par la consommation de loisirs et de séjours des clientèles locales et nationales. La Région et le Comité Régional du Tourisme Occitanie (CRTO), en coordination étroite avec les professionnels, mettent en place un plan d'actions, opérationnel dès la sortie de crise, visant à assurer la relance de la destination Occitanie en s'appuyant sur son savoir-faire et ses moyens financiers. Ce plan visera prioritairement la relance de la consommation régionale. Cela passera par un travail de communication sur la destination touristique Occitanie autour d'une campagne « Prenez des vacances dans votre zone ». Il s'agira également de capter le marché national et les quelques marchés internationaux fidèles, en jouant la carte de « l'Occitalité » adossée à des notions de qualité, de confiance, de liberté et d'évasion.

Il s'articulera autour de 3 axes :

- 1-** Construire un plan d'action de promotion puissant, opérationnel dès la sortie de crise
- 2-** Renforcer l'ingénierie touristique proposée par la Région et son CRT Occitanie en direction des territoires
- 3-** Promouvoir un tourisme d'avenir durable.



LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ACTEURS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX

Mesure 20 - La Région crée un fonds Solutions associations Occitanie (5 M€)

La Région Occitanie crée le « Fonds Solutions associations Occitanie », représentant 35 M€ dont 5 M€ destinés à soulager les associations organisatrices d'événements, affectées par les obligations de confinement.

Les associations pourront d'une part bénéficier du paiement de la totalité des subventions votées pour l'exercice 2020, pourvu que leurs dépenses soient au moins égales au montant de la subvention régionale, sur la base d'une attestation sur l'honneur et de contrôles a posteriori. Ce dispositif dérogatoire concerne les subventions votées d'un montant inférieur à 500 000 €.

Les associations pourront également solliciter une aide au fonds exceptionnel Solutions. Cette aide financière vise à soulager les associations qui pourront ainsi honorer les contrats en cours avec leurs différents prestataires ainsi que les rémunérations des salariés. Sont éligibles les projets associatifs d'un budget total d'au moins 20 000 € et ayant un déficit de ressources propres de plus de 40 %. Le fonds prendra en charge 25 % de ce déficit dans la limite d'un montant maximum d'aide de 30 000 €. Pour ce fonds Solutions, la Région agit notamment en coordination avec l'Etat, les Départements pour accompagner au mieux le tissu associatif.



LA RÉGION LANCE POUR LA RECHERCHE ET L'ÉCONOMIE, UN PLAN DE RELOCALISATION EN OCCITANIE

Mesure 21 - Un plan de relocalisation d'industries en Occitanie : 45 M€

La crise économique mondiale déclenchée par le Covid-19 a mis en évidence la fragilité de l'industrie nationale. C'est pourquoi la Région, en lien et concertation avec les industriels implantés en Occitanie, les grands donneurs d'ordre et l'Etat, mènera un **travail de recensement des relocalisations nécessaires**. Seront ciblés en priorité les investissements qui répondent aux besoins de la population dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de l'environnement et de l'énergie afin d'assurer l'indépendance stratégique et la résilience de l'économie pour assurer les besoins vitaux et fondamentaux des habitants.

La Région appelle à un plan de relance national avec à la clé la relocalisation industrielle.

Mesure 22 - La Région dédie avec ses partenaires un Comité de pilotage stratégique régional de l'économie à la préparation de l'avenir

Ce comité de pilotage stratégique régional de l'économie en Occitanie, coprésidé par le Préfet de région et la Présidente de Région, sera composé des consulaires, des pôles de compétitivité et clusters régionaux, des branches professionnelles, de la Banque de France, de Bpifrance, de la Fédération Régionale des Banques mais aussi des représentants du monde industriel et économique. Ce comité de pilotage constitue un cadre régulier de dialogue, au plus proche des besoins des entreprises et des territoires.